



AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS 4^{ème} GRADE (ECHELLE 5)

Le Ministère de l'Economie et des Finances (Administration des Douanes et Impôts Indirects), organise le **07 octobre 2012**, dans les villes d'**Oujda, Tanger, Fès, Rabat, Casablanca, Marrakech** et **Agadir**, un concours pour le recrutement de **350 Adjointes Administratifs 4^{ème} grade (échelle 5)**, qui seront appelés à exercer au sein des structures des brigades des douanes, ayant pour mission la surveillance, le contrôle, et la lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants.

25% des postes mis en compétition seront réservés aux personnes ayant la qualité de résident, de pupille de la nation, et d'ancien militaire ou combattant, et 7% aux personnes handicapées.

Conditions de participation au concours :

Le concours est ouvert aux candidats :

- de nationalité marocaine ;
- âgés de 18 ans au moins et de 40 au plus à la date du concours. Cette dernière limite d'âge pourra être prolongée d'une durée égale à celle des services antérieurs validables pour la retraite, sans toutefois, qu'elle puisse être reportée au-delà de 45 ans ;
- Ayant le certificat attestant le niveau de fin de l'enseignement secondaire qualifiant (2^{ème} année du baccalauréat), dans la spécialité « **Sciences Economiques et Gestion** » option « **Sciences Economiques** ».
- Avoir les aptitudes physiques et psychiques pour l'exercice d'un travail paramilitaire répondant à la spécificité du travail opérationnel des services des brigades douanières.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite, portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son e-mail et son numéro de téléphone ;
- l'original du certificat scolaire justifiant le niveau de **fin de l'enseignement secondaire qualifiant** (2^{ème} année du baccalauréat), dans la spécialité « **Sciences Economiques et Gestion** » option « **Sciences Economiques** ». Pour les certificats scolaires délivrés par les établissements de l'enseignement privé, ils doivent être certifiés par la Délégation du Ministère de l'Education Nationale concernée ;
- une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ;
- 02 photos récentes portant au verso le nom, prénom et n° de la CIN ;
- trois (3) enveloppes (auto collantes) timbrées, portant le nom et **l'adresse exacte du candidat** ;
- une copie certifiée conforme à l'original de « **la carte d'handicapé** » pour les personnes handicapées ;
- un curriculum vitae détaillé.

Envoi des dossiers :

Les dossiers doivent être adressés **obligatoirement par voie postale**, selon la résidence du candidat, à l'une des Directions Régionales de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, dont les adresses sont indiquées ci-dessous et ce, au plus tard le **07 septembre 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats ayant la qualité de résistant doivent transmettre leurs dossiers par le biais du Haut Commissariat des Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération, assortis d'une attestation justifiant leur qualité de résistant.

Pour les candidats ayant la qualité de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leurs dossiers de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Oeuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'une attestation justifiant cette qualité.

Centres du concours

Centre de concours	Préfectures et provinces	Adresses
Oujda	Oujda, Berkane Taourirt, Jerada , Figuig, Nador , Driouch, Guercif et Al Hoceima.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects du Nord Est, Beni Ensar <u>Nador</u>
Tanger	Tanger, Asila, Tétouan, Larache, Chefchaouen, Fnidek-M'diq et Ouezzane.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects du Nord Ouest, Bd El Kendi <u>Tanger</u>
Fes	Fès, Meknès, My yaacoub, Ifrane, Sefrou, Taounate, Taza, Boulmane, Missouri, El Hajeb, Errachidia, Midelt et Khénifra.	Circonscription Douanière de Fès Av Ezzouhour, Route de Sefrou <u>Fès</u>
Rabat	Rabat, Salé, Skhirat-Temara, Kénitra, khémisat, Sidi Kacem et Sidi Slimane.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects du Centre, Immeuble la SAFT, rue Laos <u>Rabat</u>
Casablanca	Casablanca, Mohammedia, Nouasseur, Mediouna, Settat, Khouribga, Benslimane, Berrchid, El-Jadida, El Youssoufia, et Sidi Bennour.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects de Casablanca, 1, Place Mohammed V, angle, BD Rachidi et Abderrahmane Sahraoui <u>Casablanca</u>
Marrakech	Marrakech, Safi, Essaouira, Chichaoua, kalaa Essaraghna, Beni Mellal, Fkih Ben Saleh, Azilal, Ouarzazate, Zagoura, El Haouz , Erhamna et Tinghir.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects du Centre –Sud, Hay El Massira 3 Targa <u>Marrakech</u>
Agadir	Agadir, Inzegane-Ait Meloul , Chtouka-Ait Baha, Tiznit, Taroudant, Laayoune, Eddakhla, Smara, Boujdour, Guelmim, Tantan, Assa-Zag, Tata, Ousserd, Sidi Ifni, Tarfaya et Oued eddahab.	Direction Régionale des Douanes et Impôts Indirects d'Agadir Port Anza <u>Agadir</u>

Epreuves du concours

Le concours comporte deux épreuves écrites et une épreuve orale et ce, comme suit :

Epreuves	Durée	Coefficient
Une épreuve écrite : portant sur un sujet d'ordre général.	2heures	1
Une épreuve écrite : portant sur un sujet ou questions liés aux spécialités demandées ou emplois à exercer .	3heures	2
Une épreuve orale : évaluation du candidat par un jury sur les différents domaines pour évaluer ses capacités à exercer les fonctions liées au grade mis en compétition.	Entre 20 et 30mn	2

Les épreuves écrites peuvent comporter des sujets au choix compte tenu des besoins de l'Administration des spécialités et compétences demandées, en prenant en considération le niveau d'étude demandé pour l'accès au grade concerné, ainsi que les exigences demandées pour l'exercice des missions et emplois liés à ce grade.

Les épreuves seront traitées en langue arabe ou française selon la nature des sujets posés.

Seront appelés à passer l'épreuve orale, les candidats ayant une moyenne supérieure ou égale à **12/20** aux épreuves écrites. Est considéré éliminatoire toute note inférieure à **08/20**.

Les candidats admis définitivement porteront l'arme et l'uniforme réglementaire fournis par l'administration (article 34 du code des Douanes et Impôts Indirects), et suivront une formation paramilitaire et douanière avant leur affectation, selon les besoins, aux différents services de l'Administration des douanes et Impôts Indirects à travers le territoire national.

NB :

- **Les listes des candidats convoqués pour passer les épreuves écrites seront diffusées sur le Site de l'ADII (www.douane.gov.ma) et le site des emplois publics (www.sevice-public.ma)**
- **Aucune suite ne sera donnée aux dossiers parvenus hors délai prescrit et aux dossiers incomplets.**



(5)

: 2012 07 ()

350

(5)

%25

% 7

: _____

:

40

18

45

()

_____ " "

: _____

:

()

"

"

() 3

07

() 2012

1		
3		

: _____

:

1		: _____
2		: _____
2	30 20	: _____

20 12

(20 08)

(34)

: _____

-

www.douane.gov.ma

(www.sevice-public.ma)

-

-